

AUXILIAIRE DE VIE ET DE SANTÉ

L'auxiliaire de vie est généralement salarié des collectivités locales ou des associations pour venir en aide aux personnes malades, handicapées, fragilisées ou dépendantes.

Il s'occupe, sous la supervision du personnel soignant diplômé, de l'accompagnement et des soins quotidiens de personnes âgées, handicapées ou malades. Ils effectuent des soins de base, d'hygiène et de confort et mettent à disposition des patients leurs compétences et leurs qualités humaines.

Les cours d'auxiliaire de santé constituent, dans le système de formation de la santé, une excellente base pour une activité dans le domaine des soins de santé et des soins infirmiers.

Les qualités requises :

- Désir de soigner les autres.
- Ecoute et compréhension des gens.
- Aimer le travail en équipe.
- Etre fort moralement.
- Etre poli et discret.
- Hygiène et propreté.